

Pass Mutuelle Étudiant

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.



100€

**d'aide pour votre
mutuelle santé**

Contactez votre conseiller

04 68 34 45 66

www.mutuelle-catalane.com

La Mutuelle Catalane est partenaire de la
Région qui vous permet de bénéficier de 100€
de réduction sur votre cotisation annuelle.

Mutuelle régie par le Livre II du Code de La Mutualité, N° SIREN 302 476 536



La Mutuelle Catalane
Une mutuelle plus humaine

Conditions d'éligibilité

Être inscrit.e dans un établissement supérieur de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée.

Être bénéficiaire :

D'une bourse sur critères sociaux des échelons 0 bis à 4 ;

Ou du Fonds Régional d'Aide Sociale ou du Fonds d'aide d'urgence ou de l'aide spécifique allocation annuelle (ASAA) correspondant aux échelons 0 bis à 4 gérés par les CROUS.

A titre indicatif, sont concernés les étudiant.e.s boursier.e.s sur critères sociaux qui relèvent des Ministères de l'Éducation Nationale, de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de l'Agriculture, des Transports, de la Défense, de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, ou qui relèvent d'une formation du secteur sanitaire et social dispensée dans un institut de formation agréé par la Région Occitanie (bourses versées par la Région),

Être non éligible au dispositif national, Complémentaire Santé Solidaire - CSS (attestation sur l'honneur à l'appui)

Être souscripteur en nom propre d'une complémentaire santé auprès de La Mutuelle Catalane, partenaire de la Région Occitanie.

L'aide de la Région s'élève au maximum à 100 € par étudiant.e et par année universitaire.

Elle est délivrée, par l'intermédiaire de La Mutuelle Catalane, sans avance de frais par l'étudiant.e.

Contactez votre conseiller
04 68 34 45 66
www.mutuelle-catalane.com

La Mutuelle Catalane est partenaire de la Région qui vous permet de bénéficier de 100€ de réduction sur votre cotisation annuelle.